

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, VENDREDI 17 MAI 1850.

No. 70.

BIBLIOGRAPHIE.

Un Examen de conscience.

Par M. Franz de Champagny.

[N. B.—Par méprise, le titre "Un examen de conscience," a été omis dans notre dernier numéro.]

Suite et fin.

III.

Après avoir décrit avec une admirable vérité les deux plaies les plus anciennes de notre société, l'irréligion, le mépris de toute autorité ou la révolution, M. de Champagny arrive à sonder la grande plaie de notre temps, le socialisme.

Le socialisme est une maladie bien vieille, mais longtemps cachée. M. de Champagny le définit ainsi: la négation, au nom de l'Etat, de tout droit humain.

Toutes les tentatives despotiques sont des tentatives rétrogrades. Napoléon, revenant à la France la liberté politique, remonta simplement à Louis XIV; la Convention subordonnant l'homme à l'omnipotence de la patrie, remonta à Solon et à Lycurgue; les socialistes, lui déniaient toute propriété et toute liberté individuelle, rétrogradent jusqu'à Nabuchodonosor.

Le Grand Roi, dans son testament, recommandait à son fils de se considérer comme le maître absolu de tous les biens possédés par ses sujets. C'étaient là les maximes du despotisme païen ressuscité par la renaissance. La pensée fondamentale des papes de ce temps-là était celle-ci: Que le souverain n'est pas astreint aux mêmes obligations que ses sujets; que la morale privée n'est pas la morale des gouvernements; qu'il y a une conscience pour le serviteur et une autre conscience pour le maître; un Evangile des rois et un Evangile des peuples. M. de Champagny démontre, avec une vigueur de logique admirable, que le socialisme était en germe dans certaines lois monarchiques et dans la plupart des institutions révolutionnaires.

Mais sous l'ancien régime, au moins, et sous le règne de Napoléon, existait ce besoin de stabilité, ce besoin d'ordre qui porte un respect des droits individuels. Sous le régime révolutionnaire, rien de tout cela. Les gouvernements révolutionnaires sont des gouvernements en délire.

La Restauration, qui a donné à la France ses jours les plus beaux, sa liberté la plus vraie, sa politique la plus saine, la plus équitable, la plus honnête, la plus respectueuse de tous les droits, la Restauration accepta malheureusement sans inventaire la législation révolutionnaire et impériale.

Ce que le gouvernement des Bourbons de la branche aînée avait fait par imprudence, la monarchie de Juillet le fit par calcul. Il faut lire et relire, dans l'inimitable opuscule de M. de Champagny, la rapide esquisse qu'il trace du système administratif de notre pays, depuis 1830 jusqu'en 1848. Sous ce déplorable régime, l'absolutisme du commis ne comptait plus de limites. Une classe nombreuse de la société ne demandait pas mieux que d'abdiquer entre les mains de l'Etat une grande partie de ses droits, pourvu que cette concession tournât à son profit. L'Etat se fit donc

le grand directeur de toutes choses. Collèges, écoles, salles d'asile, bureaux de nourrice, l'administration eut la prétention de tout accaparer, de tout diriger.

Il ne se bornait pas, en effet, à exercer les fonctions de grand instituteur national; il eut la prétention de se faire le grand pontife de tous les cultes. On vit d'anciens avocats voltairiens, revêtus de la surnante de d'Aguesseau, revendiquer le droit d'approuver ou de désapprouver les bulles du Pape, de tracer aux Evêques des règles en fait de liturgie, etc. L'Etat prétendit aussi au monopole de la charité et de l'assistance. Plus de pauvres que les pauvres de l'Etat; plus d'institutions charitables que les siennes. La gênerce suprême de la propriété privée fut même réclamée; un projet de loi présenté aux Chambres interdisait tous les travaux de creusement aux propriétaires voisins de eaux thermales! L'Etat, dans le projet de loi des médecins cantonaux, se constituait le grand guérisseur de ses sujets. Encore quelques pas, et le régime administratif de la Chine était établi parmi nous.

Les faits ainsi posés, qui peut nier qu'une catastrophe ne fût inévitable?

"Les éléments de la révolution étaient prêts, dit M. de Champagny, il ne fallait qu'attendre.... En 1848 nous avons péri par un coup de foudre; mais ce coup de foudre tombait sur un château de cartes...."

"Les trois grandes monarchies administratives ont plié sous l'orage.... Nulle part les ramifications de la hiérarchie administrative n'ont été pour le pouvoir un point d'appui.... Ce mécanisme si vaste et si savant... s'est montré au jour du péril parfaitement inutile. "Où s'est arrêtée au contraire la commotion de Février... Où la puissance politique a-t-elle tenu bon contre l'orage? Là où la royauté ne s'appuyait pas uniquement sur des commis. En Angleterre... où les traditions de l'aristocratie excluent le despotisme administratif. Dans l'Espagne, trop barbare ou trop arriérée pour en avoir senti le mérite.... En Belgique, enfin, chez ce peuple à peine né.... où la liberté municipale franchement acceptée par le pouvoir et vigoureusement développée par la législation, avait combattu le despotisme administratif et l'avait fait reculer. Partout ailleurs, dans l'Europe occidentale, le pouvoir a succombé."

Tout homme sensé le doit donc reconnaître, avec M. Franz de Champagny, ce sont les fatales tendances suivies depuis trois siècles par tous les gouvernements, qui ont mené la France tout droit au socialisme. Confliger toutes les libertés personnelles, accoutumer le peuple à tout attendre de l'Etat déifié, n'est-ce pas là, en effet, tout le socialisme? Pour quiconque a étudié le passé, cela paraissait depuis longtemps éclatant comme le soleil. Mais personne encore n'avait réuni comme l'auteur de l'Examen de conscience, à rendre cette vérité palpable pour tout le monde. Doué d'un bon sens exquis, inaccessible en quelque sorte aux repulsions et aux engouements irrésistibles des politiques de ce temps-ci, qui ne sont guère, pour la plupart, que des journalistes, c'est-à-dire des hommes peu instruits, peu calmes, peu sérieux, peu désintéressés, de M. Champagny est l'un des trop rares esprits qui, dans notre pays, possèdent encore la faculté de juger de haut et avec sang-froid les hommes et les institutions. "Je crois

puvoir dire, lisons-nous dans l'Examen de conscience, que je suis utopiste, théoricien, logicien, raisonneur moins que personne."

Rien n'est plus vrai, et c'est là le plus bel éloge que nous puissions faire de M. F. de Champagny.

L'auteur de l'Examen de conscience n'écrit pas, en effet, pour écrire, pour raisonner, pour ergoter, pour éblouir, pour faire du bruit, pour glorifier ses amis ou déshonorer ses adversaires. C'est pour éclairer les consciences, pour relever les cœurs et les intelligences que l'écrivain catholique compose des livres, des brochures, des articles. Chez lui nulle préoccupation personnelle, nulle exagération, aucun esprit de système, pas le moindre parti pris. Il juge les hommes et les institutions de notre temps avec autant d'impartialité qu'il jugeait le régime des Césars. Ni les enthousiasmes de ceux-ci, ni les critiques de ceux-là, ni le dégoût d'un grand nombre, ne parviennent à faire fléchir la rectitude de son bon sens. Il dit la vérité à tout le monde avec le même calme, avec la même charité. Il ne flatte pas son siècle, il ne le calomnie pas non plus. Il voit les choses ce qu'elles sont; il signale le bien et le mal avec le même sentiment de loyauté et de justice; publiciste, il parle des excès de la presse, comme s'il était tout à fait étranger à la presse; partisan de la monarchie représentative, il ne dissimule aucune de ses fautes:

"Sous la monarchie de juillet, il y avait trois, quatre coteries, désignées par des noms propres, et n'ayant, en effet, que des noms propres pour drapeaux... faisant toute la cour à la majorité.... Continuer les mêmes ruses et les mêmes manœuvres... faire le métier d'hommes de cour au milieu d'une révolution, ne serait-ce pas la plus énorme faute et la plus fâcheuse?"

M. de Champagny ne ménage pas non plus les avertissements aux hommes de tribune et aux hommes de presse. Les orateurs à parole éloquentes, les journalistes habiles accueillant de beaux discours et des aînées pleins de verve. Mais, jusqu'ici, quel fruit le pays a-t-il recueilli de toutes ces belles paroles et de tous ces articles étincelants?

La liberté politique n'est autre chose que la gardienne de la liberté civile. Or, les progrès de l'une ont-ils amenés les progrès de l'autre? Nullement.—L'une s'est développée, l'autre est restée stationnaire. C'est que la révolution avait besoin de l'une, et que par sa nature elle deteste l'autre:

"Nous avons accablé le souveraineté du vote, l'audace de la presse, l'impunité du club, la facilité de l'émeute, en d'autres termes la toute-puissance des majorités ou réelles ou apparentes.... Nous n'avons au contraire rien ajouté ni à la liberté de la personne, ni à la liberté du patrimoine, ni à la liberté de la conscience: Parce que la révolution se sent profondément inconciliable avec cette triple liberté...."

"Quant à moi, quand je vois combien peu la liberté politique en France a atteint son but;.... comment entre les mains des plus honnêtes gens elle n'a guère été qu'un instrument d'ambitions, d'amours-propres, de rivalités personnelles.... comment elle n'a guère été puissante, sinon pour détruire; n'être, sinon aux factieux; efficace, sinon pour les révolutions.... je me prends à me dégoûter

d'elle, et je commence à croire que l'instrument ainsi perverti sera bientôt brisé."

Le livre de M. de Champagny est plein d'aperçus, d'appréciations d'une vérité non moins saisissante. Nous ne connaissons pas de lecture tout à la fois plus instructive et plus attrayante.

Le communisme, le socialisme, la révolution, toutes les maladies de notre pauvre société, l'auteur de l'Examen de conscience en indique les causes et le remède avec une clarté merveilleuse. La révolution, dit-il, est aujourd'hui le bras, le socialisme est la tête. Les libertés politiques est manquée d'être prise dans un état. Elle a donc grand besoin de devenir pour nous un instrument de paix, de stabilité, de résistance, comme elle l'est pour l'Angleterre; il faut qu'elle se hâte de produire le bien après avoir si longtemps produit le mal. Autrement, il en serait d'elle comme l'arbre de l'Evangile, qui, faute d'avoir produit de bons fruits, a été abattu et jeté au feu.

C'est par cette menace que se termine le livre de M. de Champagny. Certes, un pareil résultat ne serait pas à craindre, si tous ceux qui appartiennent au grand parti de l'ordre faisaient avec le noble écrivain leur Examen de conscience, et profitaient des sages conseils qu'il leur donne.

C'est dire que nous recommandons ce livre vivement à nos amis la propagation de l'excellent petit livre de notre collaborateur.

A. DE COURSON.

CANADA ASSURANCE DES EGLISES DE CAMPAGNE.

A MESSIEURS LES CURÉS.

J'apprends que le presbytère de St. Barthélémy vient d'être détruit par le feu. Voilà donc une paroisse qui, dans ce temps de pénurie, se trouve obligée d'en rebâtir un autre et, par conséquent, de se cotiser pour £400 à £500! Ce malheur peut arriver ailleurs, et ce peut être non pas seulement un presbytère, mais une église qui devienne la proie des flammes; et ce ne serait pas alors une charge de £100 à £500, qui pèserait sur une paroisse, mais bien de £2 à 3 mille. Voilà le danger auquel sont exposées toutes les paroisses.

Mais pourquoi, dira-t-on, ne pas faire assurer toutes les églises? Il est vrai que ce serait plus prudent; mais aussi c'est si coûteux. On ne pourrait guère faire assurer, je crois, à moins de 10 pence £100; ce qui ferait une rente annuelle de £10 pour £2000, et de £15 pour £3000.

Il y a dans le diocèse à peu près 120 paroisses. Si toutes se faisaient assurer pour £2000 chacune, ce serait £24000 que les Fabriques réunies donneraient tous les ans aux assurances; et elles en donneraient 1800, si elles voulaient se faire assurer pour £2000!

N'y aurait-il donc pas, pour assurer nos églises, quelque autre moyen qui exempterait également les paroisses de l'obligation si onéreuse de rebâtir, après un incendie, et qui, en même temps, serait, pour chaque Fabrique, une bien petite charge? Je crois que oui. Et c'est parce que je regarde ce sujet comme très important pour le public que je prends la liberté de soumettre le projet suivant à mes confrères les curés de campagne. Ce projet n'est

pas précisément de moi, et c'est pour cela que je le soumets avec plus de confiance. Déjà, il y a quelques années, on l'avait proposé; mais, depuis, on n'en a plus entendu parler. Je prie donc les curés de l'examiner de nouveau; et, s'ils l'approuvent, de ne pas perdre de temps, mais de le mettre immédiatement à exécution.

Voici ce que je proposerais:

Ce serait une Assurance mutuelle des Fabriques, ayant pour règlement fondamental que, tant qu'il n'y aurait pas d'incendie, les Fabriques n'auraient absolument rien à donner; mais, au cas d'incendie, chaque Fabrique donnerait, proportionnellement à son assurance, la somme qu'il faudrait pour former et le pour laquelle l'église incendiée aurait été assurée.

Supposons, par exemple, que les 120 Fabriques du diocèse entrent dans cette société, et qu'elles fassent assurer leurs biens pour £2000. Qu'une église brûle; chaque Fabrique aura à donner seulement la modique somme de £13 4. Et si, au lieu de £2000 seulement, elles se faisaient toutes assurer pour £3000, alors chacune n'aurait toujours à donner que £25 dans le cas d'un incendie qui arriverait peut-être tous les 10 ou 15 ans, et peut-être même moins souvent. Ce simple exposé suffit sans doute pour faire voir les grands avantages qu'aurait cette Assurance sur les assurances de nos villes, puisque, dans le cas d'un incendie, (soit, tous les dix ans,) on donnerait moins qu'on ne serait obligé de donner tous les deux ans aux assurances des villes pour la même assurance de £2 à 3000; et que surtout on peut être 10, 15 et 20 ans, sans rien donner du tout.

Et si, aux 120 paroisses du diocèse de Montréal, celles du diocèse de Québec s'unissaient, et j'espère qu'un grand nombre le fera, alors les sommes à donner par chaque Fabrique seraient bien moindres. Il est vrai que plus il y aura d'Eglises assurées, plus les incendies pourront être fréquents, mais aussi plus la somme à payer sera petite.

Outre le grand bien que cette assurance procurerait aux habitants, en les exemptant de rebâtir, il y a encore, ce me semble, un avantage bien important dans cette mesure; c'est que les Fabriques n'étant plus obligées de tenir en coffre des sommes quelquefois considérables pour le cas d'incendie, pourraient tous les ans employer le surplus de leurs revenus, soit à se procurer des ornements plus beaux et plus dignes du culte, soit à l'éducation, soit à d'autres bonnes œuvres.

Ne serait-ce pas aussi un moyen certain d'éviter les disputes, les haines et souvent les procès ruineux qui accompagnent presque toujours ces bâtisses d'églises ou de presbytères?

Il n'y a personne, sans doute, qui ne convienne de ces avantages. S'il en est ainsi, mettons-nous donc à l'œuvre. Que chaque curé qui approuvera ce projet fasse immédiatement une Assemblée de Fabrique, et qu'il en écrive aussitôt le résultat à monsieur le rédacteur des *Mélanges* qui se fait un plaisir de coopérer ainsi à cette œuvre en recevant toutes les lettres qui lui seront adressées à ce sujet. J'ai fait moi-même hier pour cela une Assemblée de Fabrique, et tous les marguilliers ont fortement approuvé ce plan, et ont décidé à

FEUILLETON.

(Pour les *Mélanges Religieux*.)

LE PÈRE JULES

PAR

PAUL DUCLOS.

Montréal, ce 10 mai, 1850.

Par une belle journée du mois de mai, un jeune homme à la taille élancée parcourait, avec précipitation, une des rues d'une ville, dont je tirai le nom. Sa figure bouleversée annonçait assez l'agitation qui régnait dans son intérieur; sa marche était faible, et chancelante; souvent il se tournait et semblait examiner si quelqu'un ne suivait pas ses traces. Après avoir gravi une rue assez étroite, et dont l'apparence annonçait le peu de monde qui la fréquentait, il s'arrêta devant une boutique achalandée avec peu de goût, et qui était tantôt que je pus l'examiner, celle d'un armurier. La promptitude avec laquelle il entra, me fit juger que ce n'était pas la première fois qu'il y venait. Je m'approchai aussitôt pour voir si je ne reconnaîtrais pas quel pouvait être ce personnage. Lorsque je fus près de la porte vermouluë, je remarquai à travers la fente de la porte ce même jeune homme occupé à examiner une arme, dont il

fit battre à plusieurs reprises la détente. Je crus alors avoir pénétré le mystère qui voilait ses traits agités. C'est sans doute une prétendue affaire d'honneur qu'il a, à vider, et il vient chercher l'instrument qui doit selon lui, réparer en quelque sorte l'outrage qu'il a reçu.

Après un silence de quelques instants, le jeune homme adressa à l'armurier cette question: "Croyez-vous, M. Jules, que celui-ci peut me convenir?"

"Certainement, mon cher Monsieur, répondit avec chaleur le propriétaire de l'arme, et vous n'en trouveriez pas de meilleur dans Londres."

"Votre prix, répondit le jeune homme?"

"Cinq dollars! Et ne marchandez pas, M. A...."

L'acheteur n'en avait guère l'intention; car je le vis aussitôt mettre la main à sa poche, en tirer une longue bourse bleue, dont il sortit cinq dollars qu'il jeta avec indifférence sur le comptoir.

Après avoir remis la bourse dans sa poche et pris le pistolet désigné, il sortit immédiatement. A peine sur le seuil de la boutique, il regarda encore une fois, si personne ne l'apercevait; car il craignait, sans doute, que l'on ne vit sur sa figure le dessein qu'il méditait. Désireux que j'étais de connaître jusqu'à la fin le dénouement de cette intrigue, je le suivis avec circonspection de crainte d'éveiller en lui le plus léger soupçon qui lui fit croire que je l'épiais.

Il descendit d'un pas plus ferme la rue qu'il

venait d'acquiescer de monter, il s'achemina vers la campagne, et je crus remarquer par quelques haltes qu'il fit en certains endroits, que le lieu où il se rendait n'était guère fixe pour lui. Enfin après une heure de marche, il prit un petit sentier à droite, qui aboutissait à une forêt, et dans laquelle il s'enfonça rapidement. Je pris à mon tour un chemin détourné, mais qui me conduisit au même endroit où il s'arrêta. Je me blottis derrière un épais buisson qui me cachait à sa vue, et d'où cependant je pouvais observer tous ses mouvements. Il regarda une dernière fois autour de lui, et se croyant seul, il s'assit sur la verdure, posa son arme près de lui, croisa ses bras sur sa poitrine et resta dans cette position pendant quelques instants. Je cherchais si j'apercevrais arriver son adversaire, mais vainement; je n'avais devant mes yeux que cet homme luttant avec lui-même. Le bandeau qui obscurcissait ce mystère tomba de lui-même, et me fit voir dans cet homme un être fatigué de ses souffrances qui voulait mettre fin à ses jours.

Quel contraste il y avait entre cette créature qui voulait quitter cette vie, et la nature qui semblait renaitre. Là des arbres qui déployaient leur enveloppe griseâtre, pour reprendre leurs robes de verdure. Les feuilles qui brisaient les liens où elles étaient retenues, pour redonner au voyageur épuisé par les chaleurs de l'été, leur ombre bienfaisante; ici des oiseaux aux plumages éclatants, qui appelaient par leur chants mélodieux leurs compagnes absentes; plus loin un ruisseau qui roulait silencieusement son onde transparente

à travers la pelouse; tout en un mot, répandait la joie et le repos; un homme seul restait insensible à tant de charmes, et voulait mourir. Oh! me dis-je en moi-même, Dieu m'a mis sur le chemin de cet homme, afin de le sauver, et je le laisserai à tout prix.

Après quelques instants d'un sombre silence, il leva lentement sa tête, appuya avec force ses mains sur son front, et sa bouche articula ces mots:

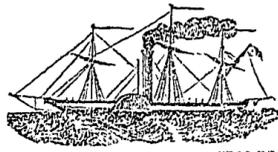
"Que je souffre, oh! mon Dieu! à peine à la fleur de mon âge, il me faut mourir; mourir sans revoir mon pays natal, sans toucher ce beau sol de la France, mourir sans presser...."

Il ne put achever, les sanglots étouffèrent sa voix, et il retomba dans une rêverie plus triste que jamais. Cet homme à bien dû souffrir, me disais-je, puisqu'il veut déjà quitter la vie, lorsque sa figure rayonne de beauté, et que son corps n'indique nullement le souffrance; qu'il me serait doux de connaître la source de ses maux. Mon Dieu, faites que cet homme s'échappe de sa poitrine, afin qu'il me soit permis d'y apporter un baume consolateur. J'attendis encore un instant, le silence le plus absolu régnait de toute part; rien ne troublait le calme de cette solitude; si ce n'est l'aloë qui perçait l'air de ses cris aigles, et le bruissement du zéphyr qui agitait les branches des pins, et les soupirs étouffés qui s'échappaient de son âme oppressée.

"Ma destinée est donc de souffrir, répéta-t-il après quelques instants; tous mes jours sont marqués au sésac de l'infortune! Quel

crime ai-je donc commis, pour que le châtiment en soit si terrible! A peine mes yeux se sont-ils ouverts à la lumière, que déjà les larmes viennent ternir leur éclat. Pourquoi mon Dieu, m'avez-vous donné le jour, lorsque c'était pour vous accuser d'injustice; pourquoi avez-vous permis que je connusse les auteurs de mes jours, lorsque c'était pour être privé de leurs caresses. A peine en âge de raison, j'ai été repoussé du sein de ma famille; ma mère m'a refusé ses caresses, qui seuls adouciennent les maux de cette vie. Loin d'être pour elle l'appui de sa vieillesse et le charme de son existence, je n'étais au contraire qu'un sujet de haine à ses yeux et un objet de dégoût dont il fallait se débarrasser à tout prix. Les amis que j'avais m'ont abandonné, je me trouve seul sur une terre étrangère, et pas une main pour me protéger, pas un cœur pour pleurer avec moi; partout c'est l'oubli et l'abandon. Mon Dieu, vous avez dit à l'homme qui souffre; viens à moi et je te soulagerai. Bien soulagé aussi j'ai demandé au ciel cette espérance que je n'avais pas ici-bas, et le ciel est resté sourd à mes prières. Que me restait-il donc? Quel espoir puis-je avoir encore? Si ce n'est celui de souffrir! Oh! non, assez de peines, assez de larmes versées, la mort pour moi mettra un terme à cette longue agonie, et me fera goûter le repos que j'ai tant désiré. Adieu, continua-t-il en se levant, hélas de mon enfance, adieu pour la dernière fois! Salut, France, ô ma patrie, toi que j'aurais voulu voir avant de mourir,

(Par le Télégraphe)



ARRIVEE DE L'HIBERNIA.

New-York, 16 mai.

Le Steamer Hibernia est arrivé à Halifax. ANGLETERRE.—La Reine a mis au monde un nouveau Prince, le 1er mai. Les procédés du Parlement n'offrent que peu d'intérêt. Le différend Grec n'est pas encore réglé. Les affaires continuent d'être favorables dans les districts manufacturiers. FRANCE.—Eugène Sue a regu les votes d'une moitié de l'armée, à Paris, et l'a emporté de 8000 votes sur son adversaire. L'élection a été passée sans trouble.

Toronto, 16 mai.—P. M.

Hier, Sir A. McNab donna avis qu'un Bill serait présenté pour amender le Bill des Petites de la Rébellion, de façon à empêcher que les personnes engagées dans la Rébellion ne soient indemnisées.—Monsieur, H. J. Boulton demanda des copies des négociations avec le Gouvernement Impérial sur les Réserves de la Clergé. Un débat s'engagea, durant lequel il fut constaté qu'il n'y avait pas eu de négociations, et qu'il ne pouvait pas y en avoir, vu que les Ministres différaient. La motion de M. Boulton fut retirée.

Dans le Conseil législatif, sur la réponse au Discours du Trône, Monsieur McKay fit ferait de sentiment quant à la clause relative au Siège du gouvernement.

Un second écrit sur l'Atlantisme, signé "U.S. Crovart," paraîtra dans notre prochain numéro.

Les deux essais, en vers et en prose, que nous publions aujourd'hui en feuilleton, nous ont été fournis par un jeune monsieur Français, qui n'a encore séjourné que quelques semaines en Canada.

Nous avons beaucoup de plaisir, à reproduire l'excellente correspondance sur l'histoire du Canada, par M. Garneau. Nous serions flatté que son auteur voulût nous favoriser, de temps à autre, de sa collaboration.

HISTOIRE DU CANADA.

PAR

M. GARNEAU.

Il n'y a qu'une manière de dire la vérité, c'est de la dire toute entière. La Cochrane.

M. L'ÉDITEUR,

Un ami imprudent a cru devoir, il y a quelques semaines, ramener sur le tapis l'histoire du Canada écrite par M. Garneau. Plus qu'imprudent, il a osé écrire naïvement qu'une lettre de M. de La Rivière, qui fut à la chose comme un cheval sur la soupe, suffirait à trancher la question qu'il ravivait. Mais il a pu voir par les écrits publiés dans le Journal de Québec, qu'il s'est singulièrement trompé sur certains points impossibles à justifier.

Quant au fond de la question, qu'on évoque assez maladroitement, il est bon de rappeler au public que dès l'apparition du premier volume de l'Histoire du Canada, l'esprit public s'était, comme à l'ordinaire, partagé en trois catégories, bien distinctes, savoir: les amis quand même, les conciliateurs et les fautes-parleurs ou penseurs. Ces derniers avaient dit ou pensé que cette histoire eût fait beaucoup plus d'honneur à un écrivain protestant ou philosophe qu'à un catholique instruit de sa religion et des véritables intérêts de son pays. On a presque vociféré, dans le temps, contre ces appréciations téméraires: c'était un blasphème, en quelque sorte, et une noire injustice qu'un pareil jugement. Et pourquoi? par la raison, disait-on, que l'écrivain avait un beau style, des vues larges et neuves jointes à une étude des faits fort sérieuse, peut-être même profonde, et enfin qu'il était animé d'un désintéressement à toute épreuve.

Voilà en abrégé l'ensemble des motifs qu'on a fait valoir jusqu'à ce jour en faveur du nouvel historien, et qui apparemment devaient faire accueillir partout sans mot dire l'histoire de M. Garneau. Ces motifs, tout peu propres qu'ils fussent à décider du vrai mérite d'une histoire fidèle du Canada, ont emporté assez généralement dans l'appréciation qu'en a faite la presse du pays. C'est sans doute cette appréciation générale qui a guidé notre législateur en gratifiant l'auteur d'un octroi légendaire. Mais, quelque respect qu'on professe pour deux autorités aussi imposantes, l'opinion de la presse et la législation d'un pays, il reste au dessus d'elles une règle de jugement qui doit captiver avant tout l'esprit du catholique vraiment éclairé: c'est le respect dû à la vérité, et surtout à la vérité morale et religieuse. Or, on écrit, si l'on veut, des volumes plus éloquentes encore que ceux de M. Garneau; on en a écrit depuis soixante ans, ailleurs, flamboyants de style et de pensées sonores; on en écrit aujourd'hui qui ont plus ou moins ce double mérite; mais cela n'a jamais prouvé la rectitude des principes et l'utilité réelle d'un livre.

Quand on écrit l'Histoire du Canada catholique, il n'est pas besoin d'aller emprunter à

Paris, quasi infidèle à force de philosophisme et de fausse science, les idées fondamentales sur lesquelles doit reposer l'édifice.—Qu'on lise seulement, mais de bonne foi, les discours préliminaire de l'histoire de M. Garneau; qu'on se donne la peine de comprendre ce discours; qu'on remarque bien quels sont les auteurs qui y figurent et qui tracent la marche de l'écrivain; qu'on résume ensuite sérieusement cette sage investigation; et je parierai tout ce qu'on voudra que si l'investigateur est catholique sincère et éclairé, il en viendra à conclure que tout auteur protestant ou sectaire quelconque, d'un côté, et de l'autre, Victor Hugo, Thiers, Lamartine, et toute l'école souvoyée du jour, eussent écrit l'Histoire du Canada tout comme M. Garneau. Ils eussent comme lui confondu les principes catholiques avec les opinions protestantes, philosophiques, indépendantes. Comme lui, ils eussent regretté que le Canada n'eût pas été, dans le principe, huguenot pour l'avantage singulier d'être plus avancé dans le commerce et l'industrie. Comme lui, ils eussent parlé des deux pouvoirs religieux et civil des sociétés humaines de manière à faire croire ou qu'ils en ignorent grandement les attributions respectives, ou qu'ils se donnent le plaisir anti-social de les confondre pour mieux en ruiner l'influence salutaire dans l'esprit des lecteurs. Comme lui encore, ils eussent flagellé d'épithètes philosophiques et de phrases philanthropiques le zèle d'un grand évêque. Ils eussent préféré le scandale de tout un pays et la perte éternelle et temporelle des tribus sauvages à l'avantage inconcevablement mesquin et barbare de la traite de l'eau-de-vie. Certes, il y a assez d'histoires, de par le monde, écrites dans ce mauvais sens. Il en pénètre assez dans notre heureux pays pour qu'il ne soit pas à désirer d'en fonder ici une fabrique spéciale. C'est assez et trop qu'une partie de notre presse folliculaire ait cru devoir se lancer dans cette ardeur périlleuse à tous. Monte en restera à qui de droit, tôt ou tard. Fasse le ciel que le côté fatal n'en retombe sur personne! En attendant, soyons prudents. N'accordons nos éloges qu'au mérite complet, vrai et utile.

On se récrie, je le sais, dans le quartier historique du jour, que les critiques ont acriebes; qu'on avance soi-même des assertions qui auraient besoin de preuves; que les intentions sont bonnes; que le point de mire du siècle, ainsi que son esprit, ont bien changé comparés aux siècles précédents. A tout cela, un catholique instruit, un Brownson, par exemple, un Donoso-Cortés, un Montalembert, un Bonnetty, un Attiens, répondrait qu'on ne fait pas un livre aujourd'hui, dans un pays éminemment catholique, pour répondre à un autre livre qui fourmille d'erreurs vues de tous ceux qui veulent voir. On signale ce livre erroné, et ça suffit. On le signale comme il faut autant que possible, afin d'ôter prise aux suites toujours fâcheuses des tergiversations d'une fausse prudence, ou d'une charité non moins fautive; car la dernière charité sera toujours de maintenir les droits de la vérité qui est la nourriture et le flambeau indispensables des intelligences. Or, les intelligences faussées de ce genre, publiques ou privées, sociales ou domestiques.

Et l'histoire aujourd'hui est le grand cheval de bataille des écrivains publicistes ou philosophiques. Admettre sans contrôle tout ce qu'ils disent, donner passe-port à tous leurs écartés, sous prétexte que ces écartés sont bal et bien exprimés; c'est pousser la complaisance beaucoup trop loin quand il s'agit de la vérité, qui seule a droit avant tout à toutes nos complaisances comme à tous nos devoirs. Ainsi, je ne pleure pas à la nouvelle que l'Histoire du Canada va continuer ailleurs, sa carrière non châtée, malgré qu'on ait fait espérer le contraire à une certaine époque. Elle va aller finir là où elle a commencé, du moins dans son esprit, à Paris. Dieu veuille que le spectacle dégradant et formidable que donne aujourd'hui la France au monde entier, et dont la cause unique est dans la prévarication dont elle s'est rendue coupable dans le domaine immuable des principes catholiques, désolée enfin l'estimable Auteur, et le rende capable un jour de faire là un aveu qui l'honneur tant honoré est.

UN CANADIEN CATHOLIQUE.

Citation de Journaux.

(Du Canadien.)

Sic vos non vobis nihilicatis, aves.

M. LE REDACTEUR.

Il y a deux cent quarante-deux ans, un humble marin, Samuel de Champlain, suivi de quelques compagnons, venait, au nom de son roi, planter l'étendard de la France sur les bords encore inexplorés de St-Laurent, et jetait les premiers fondements d'une habitation sur le terrain qu'occupe aujourd'hui l'église de la Basse-Ville, à Québec.

Quelque effort que dussent lui causer un climat des plus rudes et l'ontourage de tribus sauvages, il se mit hardiment à l'œuvre. Voyages sur voyages, dangers de tous genres, rien ne put lui faire abandonner le dessein qu'il avait conçu de mener à sa patrie un pied-à-terre en Amérique, et d'attirer à la religion chrétienne des tribus idolâtres. Au bout de trente-sept ans, ses travaux étaient couronnés de succès, quand la mort vint le ravir à ses plus chères espérances. Mais il emportait au moins une consolation; il pouvait espérer que les quelques barbares, qui couraient alors le promoteur de Québec, seraient le foyer d'où de hardis pionniers se répandraient sur les forêts d'alentours et les remplaceraient bientôt par la riante culture des champs.

Son espoir n'était pas mal fondé; car un siècle n'était pas écoulé que toute trace de barbarie disparaissait à vue d'œil de la surface étendue de la Nouvelle-France; le chant rauque des guerriers iroquois faisait place aux

raies chansons des cultivateurs normands et bretons, et le bûcher, autour duquel des tigres à face humaine s'acharnaient sur un prisonnier de guerre, était remplacé par une blanche chaumière où le pauvre et l'étranger trouvaient un asile sûr.

Cependant celui qui avait consacré toute sa vie pour obtenir cet heureux résultat, qui y avait travaillé avec autant d'ardeur qu'un père qui veut conserver quelque héritage à sa famille, devait bientôt être oublié. Il est de fait qu'aujourd'hui, à Québec, le nom de Champlain n'est connu que de la classe instruite, et que les trois quarts au moins de la population ne le connaissent que très-vaguement, et pourquoi? parce qu'il n'existe pas dans la ville un seul monument destiné à perpétuer le souvenir d'un homme qui doit être cher à toute âme canadienne. Ah! s'il est vrai que la reconnaissance est le premier des devoirs, nous sommes marqués au front d'une tâche d'infamie; et que doivent penser de nous les étrangers qui visitent nos bords?

Les monuments étant un livre à la portée de tout le monde, la plus simple pierre élevée en mémoire de Champlain aurait appris ce nom à tous ceux qui auraient en des yeux et un cœur capable de reconnaissance: le jeune enfant même, en accompagnant son père dans ses promenades, aurait appris de bonne heure, avec la curiosité naturelle à son âge, à vénérer le nom du père des Canadiens.

Mais la faute se peut encore réparer et avec avantage. Patriotes de toutes nuances politiques, mettez-vous donc à l'œuvre! En cela, vous ne ferez que suivre l'exemple de la population anglaise de cette ville qui n'a pas attendu deux cents ans pour montrer qu'elle se souvenait du général Wolfe. Wolfe était un conquérant que la mort vint ravir au moment où il allait saisir la victoire; mais la renommée, si prompt à recueillir les scènes des champs de bataille, allait porter son nom au temple de Mémoire, tandis que Champlain, agissant sur un théâtre plus humble, ne pouvait espérer pour toute récompense que la consolation d'avoir fait le bien: récompense bien grande, si l'on veut, mais qui a moins d'effet sur les hommes que l'amour de la gloire. Qui doit l'emporter du conquérant ou du fondateur? La question est toute jugée déjà, et à nous, citoyens de Québec, à le prouver!

Un jeune statuaire, muni de bonnes recommandations, vient de se fixer à Montréal; quelle belle occasion pour nous de lui prêter notre part d'encouragement! Mais pour que la chose se fit dignement, il faudrait qu'elle fût l'œuvre de la population entière de Québec, de toute la population française du moins. Il faudrait que pauvres comme riches fussent appelés à y contribuer. La tâche appartiendrait de préférence à la Société de St-Jean-Baptiste. Il est donc à espérer qu'à la prochaine assemblée générale de cette association, un de ces membres proposera que la société St-Jean-Baptiste, voulant réparer un oubli impardonnable, fait appel à la population de cette ville pour l'érection d'un monument en mémoire de Champlain. Quel est le citoyen, quelque pauvre qu'il fût, qui refuserait son concours à cette entreprise patriotique, dût-il se priver d'un léger plaisir? J'ose dire qu'il n'y en aurait pas un seul.

L'inauguration de ce monument pourrait avoir lieu le 3 juillet, jour anniversaire de la fondation de Québec. La société St-Jean-Baptiste et les autres corps nationaux se rendraient sur les lieux, bannières déployées. Ce serait le moyen d'exciter de généreux élans et de donner à notre population de l'esprit public. Poètes et musiciens seraient appelés à un concours pour la composition d'un chant en mémoire de Champlain, et une palme serait décernée aux vainqueurs. Le président de la Société St-Jean-Baptiste prononcerait sur le lieu même l'éloge du fondateur de Québec, et vous savez mieux que moi que gouvernants et gouvernés y trouveraient de bons exemples à suivre: les gouvernants y trouveraient la constance et le désintéressement, qualités précieuses dans un homme public et qui valent souvent mieux que la finesse diplomatique; les gouvernés auraient aussi beaucoup à apprendre dans sa vie privée.

M. le rédacteur, vous prêterez, je n'en doute pas, votre concours à l'entreprise dont je parle, et vous serez suivi, il faut l'espérer, par vos confrères de cette ville sans distinction de partis politiques; car on ne sait pas si Champlain vivant encore serait annexionniste ou comexionniste!

UN ENFANT DE CHAMPLAIN.

(De la Minerve.)

INCENDIE A TORONTO.—Le télégraphe a transmis hier soir la nouvelle d'un incendie à Toronto. Le feu avait éclaté le nuit précédente, vers une heure, et avait détruit 18 ou 20 maisons sur les deux côtés de la rue Yonge, coin de la rue Adelaide. A pen près la moitié de la valeur de ces propriétés était assurée.

A la nouvelle d'un incendie à Toronto les Vandales de Montréal ont tressailli de joie et se sont pris à réjandre par les rues que le parlement était brûlé, voulant faire croire qu'il y a à Toronto une famille aussi barbare de joie barbare et insolente se manifeste ce matin dans un article de la Gazette. Cette feuille essaye encore de flatter ses gens jusqu'au point de leur faire croire que ce sinistre est dû à la sortie de lord Elgin en "ville" qui c'est une fatalité attachée à ses "pas"! Ce feu n'a pas été accompagné d'effusion comme ceux de Montréal, d'ailleurs il est tout à fait accidentel.

Nouvelles et Faits Divers.

NOUVEAU-BRUNSWICK.—Le St. John Courier dit que le Bill pour l'augmentation dans

le nombre des Représentants a été adopté par la Chambre en comité général. Par ce Bill, le nombre actuel des Représentants est doublé, sans aucun changement dans les districts électoraux.

Des nouvelles d'Halifax, du 4 courant rapportent qu'il y avait beaucoup de souffrance par le manque de fourrage, et que les bestiaux mouraient en grand nombre.

LE CHOLÉRA A ST. LOUIS.—Le New-York Herald annonce la réapparition du choléra à St. Louis. L'année dernière, il y eut dans la même ville 78 morts par le choléra, dans la première semaine de mai, et 193 dans la semaine suivante. Le Journal Médical de St. Louis constate que le nombre des morts, par le choléra, dans cette ville, pendant l'année 1849, a été de 4,557; et par autres maladies, de 4,046; faisant en tout, 8,603.

—L'Intelligencer de St. Louis, du 3 courant, dit que dans l'espace de trois ou quatre jours plus de 1,000 émigrants de la secte des Mormons sont passés par cette ville se rendant au Grand Lac Salé. Ils étaient presque tous d'Angleterre.

LE DR. ACUTE.—Aux dernières dates, ce personnage devenu tristement célèbre, était à Dublin, où il recevait beaucoup d'ovations. Pauvre moine apostat et marié! il reçoit ici-bas la récompense de sa double apostasie! Que ne se rappelle-t-il plutôt le désespoir de Luther, moine, comme lui, doublement prévaricateur.

—Le Buffalo Courier dit que jamais on a eu à enregistrer une aussi effrayante destruction de vie humaine, dans les eaux de l'Ouest, que depuis l'ouverture de la navigation. Déjà 4 vaisseaux à vapeur ont péri, et on estime à environ 250 les personnes qui ont perdu la vie dans ces quatre désastres.

PERTE DU VAPEUR COMMERCIAL; NOUVEAUX DÉTATS.—C'est dans la nuit du 6 au 7, sur le lac Erie près de Maitland, du côté du Canada, que la collision a eu lieu entre les vapeurs Despatch et Commerce. Ce dernier appartenant à M. Macpherson et Cranee de Kingston, et ayant à bord 150 soldats du 23e régiment, a été frappé à tribord, dans son avant, et a coulé bas dans huit brasses d'eau. L'autre n'a pas eu de mal; il est arrivé dans le port de Buffalo. Rien, dit la dépêche, ne pouvait égaler la confusion, les cris de désespoir des hommes, les lamentations des femmes et des enfants après le choc. Le Commerce n'avait qu'une lumière, placée au haut du mât, et il fut pris d'abord pour une goélette. On jette tout le blâme sur le Commerce qui persista à traverser la route du Despatch jusqu'à ce qu'il fut trop tard pour éviter la collision.

ROME.—M. Alph. Balleydiér écrivait ce qui suit de Rome le 10 avril, à un ami, de Lyon: Je crois ne vous avoir rien dit encore de nos instructions archéologico-religieuses que notre vénérable patriote, Mgr. Luquet, fait à nos soldats; le spirituel évêque d'Épône s'est constitué le Cicerone en chef des monuments antiques et modernes. Rien de plus intéressant que ses courses à vol d'oiseau dans les champs de l'histoire! C'est toujours sur les lieux même de la leçon du jour que Mgr. Luquet professe. Ainsi jeudi dernier 5 à 600 soldats de tous grades se pressaient avec recensement au Colisée, autour d'un petit estrade de bois point du haut de laquelle l'ancien missionnaire leur racontait les phases diverses du plus magnifique débris de la Rome antique. Cirque de gladiateurs sous Titus, arènes des martyrs et piédestal du ciel sous Dioclétien, un monument dans Rome ne proclame plus eloquemment les splendeurs du paganisme et les merveilleux triomphes de la religion catholique. Là même, sur ce sable, des millions de prisonniers de guerre se sont entrecroisés pour les plaisirs du peuple roi; là même, sur un signe des vespasiens, on lançait les bêtes féroces sur des milliers de captifs! Vainement quelques empereurs plus humains ont essayé d'abolir ces jeux barbares; ils ont échoué à la tâche; la doctrine de douze parricides pécheurs de la Galilée a obtenu ce qui avait résisté à la puissance des Césars. A leur voix, les gradins de marbre furent abandonnés et cette arène consacrée par le sang des martyrs devint une preuve de plus de la divine mission de Jésus crucifié.

Tel était le texte de la leçon de Mgr. Luquet. Son vaillant auditoire, nos chers compatriotes, était fortement émus. Que de larmes d'attendrissement sont venues mouiller de bien vieilles moustaches grises! Ah! serais-je Turc, Bédoïn, Russe, Allemand ou Patagon, je m'écrierais toujours: "Où les Français sont bien les premiers soldats du monde!" sons de rudes apparences il y a des cœurs d'or! adieu.

PARIS.—Il se distribue en ce moment, parmi les socialistes, une superbe gravure qui représente Ledru-Rollin sur le gravet de la Montagne, et tenant à la main, comme le législateur des Hébreux, les tables de la loi, sur lesquelles sont gravés les dix commandements rouges; les voici textuellement:

- Quatre vingt treize invocations Et acclamations hautement. De Rob' pierre mal ne diras. Ni de Danton aucunement. Les barrières lèteras. Jours d'émeutes pareillement. Les Montagnards honoreras Les rouges préférablement. Jésus point ne seras. En discours ni mentalment. Du parti préte ne seras. Mais athée, très dévotement. La bourgeoisie n'épargneras Les riches principalement. Communiste tu le diras Pour dévaliser librement. L'avarachie ne désavouera Ni le pillage également. Gens vertueux déchireras Aux clubs fraternellement.

BUREAU DU SECRÉTAIRE. Toronto, 20 avril 1850. Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général faire les nominations suivantes, savoir: Pour le district de St. François: John Griffith de Sherbrooke; Daniel Thompson de Sherbrooke; William Wilson, de Lennoxville; John Johnston, d'Ascot, et Horace Rice, de Compton. Et il a en outre plu à Son Excellence de nommer M.M. Ebenezer Billings et Hugh Devitt, pour être Commissaires des Petites Causes pour la Paroisse de St. Thomas de Foucault. [Commission datée 16 mars 1844 révoquée.]

MARCHÉ BONSECOURS.

Table with 5 columns: Item, Price, etc. Includes items like Blé par minot, Avoine par minot, Orge do do, etc.

NAISSANCES. A St. Roch de l'Achigan, le 2 du courant, la Dame de M. Théophile Gervais, a mis au monde une fille. A St. Elisabeth, le 29 ult. la Dame de M. Pierre Piet, a mis au monde un fils.

MARIAGES. A Berthier, le 16 ult. par le Rév. M. I. F. Gagnon, Pierre et Cécile du lieu M. Hippolyte Guézard; à Delle Adeline Fontbrunier, tous deux du lieu. A Québec, le 14, par Messire Latrière, vicaire de St. Thomas, M. Edouard Dumontier, à Delle Flore-Zoé Casseau, tous deux de cette ville.

DECES. A l'Assomption, vendredi dernier, presque subitement, à la résidence de Thon. L. M. Vigor, Charles Gosselin, Émile, mort de St. Charles de Québec. M. Gosselin est décédé victime d'un accident, un coup qu'il reçut à la tête dans un avaloir par un homme d'étranger. Au St. Esprit, le 29 ult. M. Charles Juneau dit Latouche, âgé de 83 ans. A St. Estéphe, le St. François Giguard, Eer., ancien capitaine au régiment, à l'âge avancé de 78 ans. A St. Jean de la Croix du Lac, un Français appelé Ruisseau St. Hyacinthe, ou il fut en qualité de notable instituteur, M. Louis Raymond, sieur de Sourville, natif de France.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. ST. GERMAIN, qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUILLET prochain, et qu'il pensera à son Hôtellerie pour un prix modéré. St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION.

La Corporation du Collège de l'Assomption donne avis à toutes les personnes qui ont été enrôlées envers le Collège pour logement ou instruction de leurs enfants, antérieurement au PREMIER AOÛT 1849, de venir solder leurs comptes ou prendre des arrangements d'ici au PREMIER JUILLET prochain sans faute. Faute de quoi leurs comptes seront mis indistinctement entre les mains d'un Avocat. S'adresser à M. Guibault au Collège, ou au Rév. M. Dorval à la Cure, ou au Sausignon. L'un des membres de la dite Corporation chargé spécialement de cette affaire. L. J. C. CAZENÈVE. L'Assomption, le 26 avril 1850.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

LES Syndics de l'Église, etc., de St. Urbain, recevront des propositions pour les constructions d'une Église, Sacristie et Presbytère à être érigés dans la susdite Paroisse. Les Plans et Devis seront déposés chez M. Doutré, un des Syndics résidant au rang double à l'atter du QUINZE MAI présent. Les propositions seront reçues par lettres cachetées le ou avant le 30 juin prochain. L'entrepreneur devra être une personne solvable ou fournir des cautionnements à la satisfaction des Syndics. Les lettres adressées aux Syndics des bâtisseurs de St. Urbain viz St. Martin. Par ordre, JOS. BUREAU. St. Urbain, 7 mai 1850.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure. Prix 7s. 6d. la douzaine. A vendre chez Montréal, E. R. FABRE et Cie, 2 Avril 1850. Rue St. Vincent N. S. Univers.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

SUR LA VIE

DE LONDRES.

BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEVVE ET L'ORPHELIN. CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES. 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL.

BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR., F. R. FABRE, ECR. H. L. ROUTH, ECR., W. LUNN, ECR.

MEDECINS CONSULTANS.

F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D. F. R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Les avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés: 1. L'assuré a droit d'emprunter au Bureau les deux tiers des primes par lui payées et par cela n'a pas à craindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.

2. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les BILLETS PROMISSOIRES des assurés eux-mêmes. — Ces BILLETS peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4. Les Bonus sont répartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée — et cela au choix que pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la même époque que le Bonus pour les dix quatre années lui sera payé — et de là tous les ans.

5. On alloue 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement n'a été fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

6. Un bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GENERAL et les polices émanées de suite.

Le bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit bureau sans référence ailleurs.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui rapport à cette association, de même que des formulaires en blanc et toutes informations quelconques au bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

Montréal, le 12 mars 1850.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE.

Sur la Vie.

CAPITAL, £500,000 STERLING.

GOVERNEUR:

LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOVERNEUR DES CANADAS, ETC. BUREAUX PRINCIPAUX. EDINBURGH... 1, RUE ST. GEORGE. MONTREAL... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.

CANAD.

BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N. 49, MONTREAL.

DIRECTEURS.

D'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal. L. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord. ALEXANDER SIMPSON, ECR., Caissier de la Banque de Montréal. CHRISTOPHER BUNKIN, ECR., Avocat. L'HONORABLE J. McCORD. L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative. B. H. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banque du Peuple.

GEORGE W. CAMPBELL, M. D., Aviseur Médical. JOHN ROSE, Q. C., Agent Légal. ALEXANDER DAVIDSON PARKER, Directeur.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en étaient formée par avance ses fondateurs. Le nombre de ceux qui au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libérale.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions. Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sûreté.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les deux dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS. Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1851. Les personnes qui prendront leur assurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bonus de cinq ans.

Les pouvoirs du bureau à Montréal, étant abolis pour la transaction des affaires, donnent aux colonies toutes les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable. On obtiendra toutes les informations nécessaires de la Compagnie en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent.

A. DAVIDSON PARKER, Directeur pour le Canada.

AVIS.

UN INSTITUTEUR bien qualifié pour tenir une Ecole Supérieure, en Français, demande une situation qui pourrait remplir immédiatement à des conditions très faciles. S'adresser au Bureau des Mélanges Religieux à l'Évêché de Montréal.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

sur la

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL — £50,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT.

THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire. Bureau, Local, Montréal. L'HON. JOSEPH BORRÉTT, PRÉSIDENT. JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-Président.

Directeurs. WILLIAM WORKMAN, ECR. WILLIAM LYMAN, ECR. G. E. CARTIER, ECR., M. P. P. HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

QUEBEC.—Agent.—J. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS BAS-CANADA.

Sord.—R. Harrower, ECR. Milbourne.—Thos. Tait, ECR. St. Andrews.—Frank Parrish, ECR. St. Hyacinthe.—Boucher de la Haye, ECR. St. John's.—Charles Pierce, ECR. Trois-Rivières.—John Robertson, ECR. Huntingdon.—R. B. Smith, ECR. Hantsburg.—Georges Lamillier, ECR. Stanstead.—F. Judé, ECR. Denham.—Wm. Baker, ECR. Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle; accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de *rent-credit* ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15 to 60.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre mai tenant d'assurer au Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with 4 columns: AGE A ATTENDRE (50, 55, 60, 65), and rows for ages 20 to 55.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, ECR., des tarifs, prospectus, formulaires de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la Vie. Montréal, le 5 mars 1850.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage par les fabriques, boutiques, ciré blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme oliberrum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des propriétaires maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désirent faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir. JH. ROY. Montréal 27 septembre 1849.

Eaux Plantagenet.

LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a nommé M. Jos BÉRIAU, Marchand Grocier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des EAUX de PLANTAGENET où il y aura toujours une grande quantité de ces EAUX Fraîches, si bien connues du public. CHARLES LAROCQUE Agent. Montréal, 26 octobre 1849.

AUX ÉMIGRANTS A CHICAGO.

LES familles qui se proposent d'émigrer à CHICAGO feront bien de lire la lettre suivante qui nous est adressée de Buffalo. Elles verront qu'il est plus avantageux de prendre passage à Montréal que pour jusqu'à Buffalo; car, quand elles ont payé le pas sage jusqu'à Buffalo, on les fait souvent attendre deux jours pour le vaisseau qui leur est destiné. De manière que leur voyage est retardé et leurs dépenses augmentées par leur résidence forcée à Buffalo. Si elles arrivaient à Buffalo sans engagement, elles seraient libres de prendre le premier vaisseau venu pour les conduire à leur destination.

BUFFALO, M. L'ÉDITEUR.—Voulez-vous bien mentionner dans les colonnes de votre journal que la plupart des passagers sur cette route qui viennent de Montréal, sont grossièrement trompés quand ils payent leur passage pour jusqu'à Chicago. Ils demeurent quelques fois ici deux jours attendant le steamer; tandis que s'ils payaient leur passage seulement jusqu'à Buffalo, ils ne seraient pas retardés sur leur route, mais ils pourraient prendre le premier steamer qui laisserait le port. Votre, etc. JOSEPH HOMER. 10 mai 1850.

CURRICULUM LATINUM

AD USEM JUVENUTIS.

LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants: Extraits de Cornelius Nepos. Les 3e et 4e livres de Quinte-Curce. Quatre livres des Commentaires de César. Cicéron sur la *Fidélité*. Cicéron sur l'*Amitié*. Vie d'Agricole, par Tacite. Prix 6s 3d. Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d. Le volume de Poésie contient: Les 3 premiers Livres de l'Énéide. Les Géorgiques de Virgile. Les Odes d'Horace. Les Fastes d'Ovide. Prix 5s 6d. Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s. 9d. ARMOUR et RAMSAY.

AVIS

AUX ENTREPRENEURS D'ÉGLISES. Messieurs les Syndics de la nouvelle Église de Saint-Césaire, comté de Saint-Hyacinthe, reçoivent des soumissions pour acheter les tours et les clochers de la dite Église de ce jour au commencement d'avril prochain. Les ouvriers qui désirent entreprendre ces ouvrages pourront examiner le modèle en bois et le plan sur papier, faits par M. Morin, Architecte, résidant à Montréal, et qui sont chez ce Monsieur. Celui qui suggérera la manière la plus solide, la plus conforme aux règles de l'art, de parachever les tours et les clochers de la dite Église, et qui donnera les meilleures garanties, avec des termes de paiement qui pourront s'accorder avec les moyens à la disposition des dits Syndics, aura l'entreprise. Toutes les propositions, suggestions, et plans devront être adressés francs de port au soussigné. St. Césaire, 3 Mars 1850. L. TURCOU, PRÉ.

BUSTE DE

MGR. DE MONTREAL.

LE Soussigné, acquéreur du Buste de Monseigneur de Montréal, sculpté par M. Chs. Bullet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les livrer.

Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite.

Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Églises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiniquy, etc., etc.

P. E. PICAULT. Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours. Le Soussigné a aussi de beaux ENFANS Jésus en cire, de différentes grandeurs pour Églises et Chapelles, etc. Montréal, 23 Octobre 1849.

NOTICE SUR L'ÉNUMÉRATION

ET LE 78ME ANNIVERSAIRE DE LA REV. MÈRE YVONNE, (DÉCÉDÉE LE 23 DEC. 1771) FONDATRICE ET PREMIÈRE SUPÉRIEURE DES SŒURS DE LA CHARITÉ, DITES SŒURS GRISSES, DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTREAL.

A vendre à ce Bureau Montréal, 28 Décembre, 1849.

MANUEL

DES Sociétés de Tempérance DÉDIÉ A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. C. CHINQUY, PRÉ.

LE soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne. Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture. J.-BTE. ROLLAND. Montréal, 28 décembre, 1849.

ATTENTION!

On imprime à ce Bureau: Adresses, Etiquettes, BILLETS d'Invitation, Lettres funéraires et JOBS de toutes façons; S'adresser à JOSEPH RIVET. Imprimeur des Mélanges Religieux, 100 St. Denis près de l'Évêché. Montréal, 21 septembre 1849.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE,

D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39

Table with columns for months (JANV. to DEC.) and rows for various courts (COUR DU BANC DE LA REINE, COUR SUPÉRIEURE, COUR DE CIRCUIT, etc.) and locations (Québec, Montréal, Trois-Rivières, etc.).

La Cour du Banc de la Reine.—Un Juge-en-chef et trois Juges puits.—La Cour Supérieure.—Un Juge-en-chef et neuf Juges puits.—La Cour de Circuit.—Neuf Juges. (a) La Cour Supérieure prend connaissance de toutes poursuites au-dessus de £50, cours actuel, et a des séances hebdomadaires pour certains objets, cause- expartes, motions, etc. (b) La Cour de Circuit prend connaissance de toutes poursuites jusqu'à £50, cours actuel. La Cour de Circuit, pour les Circuits de Québec et Montréal, respectivement, devra siéger à Québec et à Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année, le mois d'août excepté. La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, devra siéger aux Trois-Rivières, les derniers six jours juridiques des mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque année. La Cour de Circuit, de Sherbrooke, devra siéger à Sherbrooke, les derniers six jours juridiques des mois de février, mars, juin, septembre et octobre, et les premiers six jours juridiques du mois de décembre, chaque année. La Cour de Circuit, pour le Chicoutimi, devra siéger à Chicoutimi, les six derniers jours juridiques des mois de janvier, février, mai, juin, septembre et novembre, chaque année.

ETABLISSEMENT DE RELIEURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

LE Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIEURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc. Z. CHAPELEAU. Montréal, 2 mai 1849.

L. P. Boivin.

Coin des rues

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTIT de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques-quartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc. etc. Montréal, 26 mai.

LIVRES NOUVEAUX.

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants: Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do in-12 Do do do in-18 Do des Ecoles chrétiennes, in-12 Gymnase moral, in-12 Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36 Do des petits enfans in-32 Do des enfans pieux, in-32 Do Je l'enfance chrétienne, in-18 Do Morale et Littéraire, in-12 Do Instructive et amusante, in-18 Do Catholique de Lille, in-18 Etc., etc., etc. Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHÉTEURS. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, } 21 mai 1849.

LE MOIS DE MAI.

LE Soussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MARIE. Cette édition est augmentée du CHEMIN DE LA CROIX, N. R. ACTE DE CONSÉCRATION et de plusieurs SALUTATIONS à la St. Vierge; elle est préférable sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le même prix. J.-BTE. ROLLAND. N. 21, rue St. Vincent. Montréal, 19 avril 1850.

LES MARGUILLERS DE LA PAROISSE DE ST. HERMAS

recevront des soumissions pour les réparations de l'Église Paroissiale, jusqu'au 17 JUIN prochain. Pour Plans et Devis, s'adresser au Presbytère. P. POULIN, PRÉ. Montréal, 3 mai 1850.

ATTENTION!!!

A VENDRE,

A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE. A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique. Les conditions seront très-lucides.—S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et de Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des leçons de Musique. P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR,

Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PLASTRES (francs de poste à part). Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Éditeurs des Mélanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, . . . 20 2 6 Chaque insertion subséquente . . . 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, . . . 0 0 6 Chaque insertion subséquente, . . . 0 0 11 Au-dessus de dix lignes, 1ère insertion) chaque ligne . . . 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 0 0 1 Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX

Montréal, MM. FABRE, & Cie., libraire Trois-Rivières, VAL. GUILLET, ECR. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, P. F. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, P. F. Direct. Rivière du Loup, M. L. BARBEAU, St. Athanase, M. H. AUBERTIN. Bureau des Mélanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'Évêché près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis

PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET, IMPRIMEUR.

RÉDACTEUR EN CHEF, JOS. LAROCQUE, P. F. V.